

CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP

Procès-verbal du jeudi 3 avril 2025 à 18 heures

À l'espace culturel de Doullens

ORDRE DU JOUR

▶ PROCEDURE ADMINISTRATIVE	3
▶ DECISION DE LA PRESIDENTE	4
▶ RESSOURCES HUMAINES	4
1. <i>DELIB : Approbation du plan d'action pour l'égalité Hommes Femmes 2025-2027</i>	4
2. <i>DELIB : Revalorisation du temps d'annualisation</i>	4
3. <i>DELIB : Suppressions de postes par suite des avancements de grades</i>	5
▶ MARCHÉS PUBLICS	5
4. <i>DELIB : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une classe à l'école de Fienvillers</i>	5
5. <i>DELIB : Avenant n°3 au marché d'organisation et animation de l'accueil collectif de mineurs</i>	5
▶ ENVIRONNEMENT	6
6. <i>DELIB : Approbation du contrat de recensement des chemins ruraux sur le territoire de l'ancien Bocage-Hallue</i>	6
▶ VOIRIE	7
7. <i>DELIB : Approbation du programme voirie 2025 en fonctionnement et investissement</i>	7
▶ CULTURE	10
8. <i>DELIB : Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2025</i>	10
9. <i>DELIB : Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2025</i>	10
▶ ENFANCE JEUNESSE	10
10. <i>DELIB : Révision des tarifs des accueils de loisirs</i>	10
▶ APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.....	11
11. <i>Désignation du Président de séance pour le vote du CFU</i>	11
.....	11
12. <i>DELIB : Approbation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes</i>	11
13. <i>PROJET DELIB : Approbation AF 2024- budget principal et des budgets annexes</i>	12
▶ DECISIONS BUDGETAIRES 2025.....	12
14. <i>DELIB : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025</i>	12
15. <i>DELIB : Vote du taux de la TEOM 2025</i>	13

16. *DELIB : Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2025*..... 14

17. *DELIB : Etat des emprunts 2025*..... 14

18. *DELIB : Approbation des contributions et des subventions 2025* 14

19. *DELIB : Fongibilité des crédits*..... 14

▶ **BUDGET PRIMITIF(BP) 2025** 14

20. *DELIB : Approbation BP 2025 du budget principal et des budgets annexes* 14

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET PRINCIPAL, 16

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE, 16

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE,..... 16

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE MARPA, 16

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT,..... 16

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES, 16

▶ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES** 17

▶ PROCEDURE ADMINISTRATIVE

La Présidente annonce les excusés ainsi que les pouvoirs. Le quorum est atteint à l'ouverture de séance avec 71 voix à exprimer.

La Présidente informe l'assemblée de l'intérim de Matthieu BEUVIN dans les fonctions de Directeur Général des Services en l'absence d'Emmanuel LEFEBVRE. Il dispose en effet du grade, des capacités et de la volonté pour assurer cette période d'intérim.

La Présidente remercie M. MAQUET Maire de la commune de Doullens pour l'accueil réservé au conseil communautaire ce jour.

Rachèle DELGOVE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal du 27 février 2025 est soumis au vote de l'assemblée.

La Présidente demande si ce procès-verbal soulève des questions de la part de l'assemblée avant de le mettre au vote.

Le procès-verbal du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ouvert par la Présidente à 18h15

❖ Ajout à l'ordre du jour :

Avec l'accord de l'assemblée, le sujet « environnement » Approbation du contrat de recensement des chemins ruraux sur le territoire de l'ancien Bocage-Hallue est ajouté à l'ordre du jour.

Arrivée à 18h10 de M. Antoine SEPTIER (MAIZICOURT)

► DECISION DE LA PRESIDENTE

Considérant la délibération du 15 juillet 2020, portant sur les délégations du Conseil communautaire à la Présidente,

Le Conseil communautaire est informé que par décision de la Présidente, une cellule artisanale, d'une surface d'environ 219 m², de l'hôtel d'entreprises située au 16, Route de Canaples à BERNAVILLE (80370) est louée à la société AMBULANCES LEROY pour un montant annuel de 5 475 € hors charges.

► RESSOURCES HUMAINES

1. DELIB : Approbation du plan d'action pour l'égalité Hommes Femmes 2025-2027



Le plan d'action est disponible sur simple demande auprès de adeline.bernaux@cctnp.fr

Considérant la loi 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, prévoit dans son article 80 l'obligation de mettre en place pour les collectivités territoriales et leurs EPCI de plus de 20 000 habitants, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, article 80 ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Laurent CRAMPON, Vice-président en charge des ressources humaines, souligne la baisse d'absentéisme. Il ajoute la constitution d'un groupe de travail pour mener le plan d'action de la collectivité.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 3 avril 2025

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le plan d'action 2025-2027 et son application pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

2. DELIB : Revalorisation du temps d'annualisation

Pour donner suite à un changement de fiche de poste, la CCTNP souhaite revaloriser la quotité de temps de travail à hauteur de 18/35^{ième} en lieu et place d'une quotité de temps de travail de 10/35^{ième}.

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 3 avril 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la revalorisation de la quotité du temps de travail à compter du 1^{er} mai 2025, comme suit :

Filière	Grade	Quotité actuelle	Proposition
Scolaire	Adjoint technique principal 2eme classe	10/35 ^{ième}	18/35 ^{ième}

3. DELIB : Suppressions de postes par suite des avancements de grades

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 3 avril 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la modification des postes suivants pour donner suite aux avancements de grade.

Filière	Pôle	Date d'effet	Création	Suppression
Administratif	RH	01/04/2025	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe
Social	Solidarités	01/07/2025	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	Agent social principal de 2 ^{ème} classe

► MARCHÉS PUBLICS

4. DELIB : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une classe à l'école de Fienvillers

Vu la décision de la CAO en séance le 19 mars 2025 ;

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une classe à l'école de Fienvillers, un marché à procédure adaptée a été publié le 12 février 2025.

19 offres ont été reçues, 17 ont été analysées.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a attribué à l'unanimité le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une cantine scolaire et d'une classe à l'école de Fienvillers (80310) au groupement Sylvain Pierre Jean architectes, AELIA, BET 360, EIRL LE BERRE, STUDIS pour un montant annuel de 58 358.07 € HT.

5. DELIB : Avenant n°3 au marché d'organisation et animation de l'accueil collectif de mineurs

Vu l'avis de la CAO en séance le 19 mars 2025 ;

Deux avenants ont été passés sur le présent marché.

Le premier portait sur les grandes vacances et consistait en :

L'augmentation du budget pédagogique à 9 euros par jour pour les primaires et 12 euros par jour pour les ados

La location des 9 places pour les CAJ

La rémunération des jours de préparation et bilan : 1 journée par semaine de fonctionnement pour les animateurs et ainsi qu'une journée par semaine pour les directeurs plus 2 jours en sus pour la période de 4 semaines (soit 6 jours pour les directeurs).

Le second avenant portait sur les petites vacances et consistait en :

L'augmentation du budget pédagogique à 9 euros par jour pour les
pour les ados

L'augmentation du coût de rémunération des animateurs de 75 € à 80 € par jour.

La rémunération des jours de préparation et bilan : 1 journée par semaine de fonctionnement pour les animateurs et ainsi qu'une journée par semaine pour les directeurs plus 1 jour en sus pour la période de 2 semaines (soit 3 jours pour les directeurs) ;

Pour des raisons de rationalisation budgétaire, ce troisième avenant a pour objet :

- de revenir au budget pédagogique initial soit 7,50 euros par jour enfant pour les centres maternels et primaires et 11,50 euros par jour jeune pour les centres d'accueil jeunes
- d'ajouter 1 tranche de tarification au BPU pour l'encadrement par un animateur pour un groupe de 1 à 8 enfants pour les centres maternels et pour l'encadrement d'un groupe de 1 à 12 enfants en centre primaire et ce pendant les petites et grandes vacances, soit 4 nouvelles propositions au BPU sous les intitulés GVA0, GVB0, PVA0 et PVB0
- de préciser que dès l'avenant 2, le coût de rémunération des animateurs de 75 € à 80 € par jour concernait les petites et les grandes vacances

Arrivée à 18h20 de Mme Anne-Sophie DOMONT (VILLERS-BOCAGE)

- Claude DEFLESSELLE (COISY) rappelle le manque de places l'été dernier à RAINNEVILLE. Il questionne sur la redite de situation.

Jacques MASSET souligne la très bonne fréquentation des centres. L'objectif n'est pas de faire fonctionner des centres à perte. Une vigilance est à observer.

Jean-Michel-MAGNIER précise que l'ensemble des éléments présentés ont été validés en commission.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la passation d'un avenant en moins-value de 26 886.61 € HT par an au regard du DQE sur l'appel d'offres relatif à l'organisation et animation de l'accueil collectif de mineurs.

► ENVIRONNEMENT

6. DELIB : Approbation du contrat de recensement des chemins ruraux sur le territoire de l'ancien Bocage-Hallue

L'association des chemins ruraux des Hauts-de-France propose une prestation d'accompagnement afin d'inventorier et étudier les chemins ruraux du territoire de l'ancien Bocage-Hallue de la CCTNP. Ce contrat de recensement des chemins ruraux est établi pour l'année 2025 entre l'association et la CCTNP avec une méthodologie et des engagements déterminés.

Francis PETIT souligne l'importance de cette 3ème tranche démarrée. Il invite les communes concernées à remettre les documents nécessaires.

- Claude DEFLESSELLE (COISY) demande à connaître l'intérêt du recensement et la plus-value du bureau d'études dans ce cas.

Francis PETIT invite les conseils municipaux à délibérer sur l'utilisation abusive des chemins, utilisés par des agriculteurs ou accaparés par des propriétaires privés. Une fois le recensement avéré sur les

surfaces exactes des terrains, le schéma validé est opposable en cas un acte juridique pour obtenir gain de cause.

De plus, une réflexion communautaire peut être engagée sur les chemins de randonnée permettant une découverte simultanée de l'ensemble du territoire.

En revanche, il n'y a pas encore d'articulation entre les autres EPCI.

- Patrick BLOCKLET demande si ce bureau d'étude peut intervenir pour son cas particulier. En effet, il a découvert il y a peu qu'un chemin de remembrement est cultivé.

Francis PETIT confirme qu'une fois l'approbation effective en conseil municipal, l'association peut fournir l'appui juridique ou aider dans les démarches pour récupérer le terrain.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le contrat de recensement des chemins ruraux établi entre la CCTNP et l'association « Chemins ruraux des Hauts-de-France » pour l'année 2025, prévoyant un coût total de l'opération à 20 550 €.

► VOIRIE

7. DELIB : Approbation du programme voirie 2025 en fonctionnement et investissement

Patrick BLOCKLET tient à exprimer sa gratitude envers les membres de la commission voirie pour leurs discussions productives concernant la mise en œuvre des réductions budgétaires. Les communes non prévues en 2025 seront priorisées en 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la commission voirie du 11 mars 2025,

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le programme de travaux voirie 2025, en fonctionnement et en investissement, comme ci-après, et d'approuver la réalisation des travaux programmés, sous réserve de la signature de l'ensemble des fonds de concours des communes.

PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE ENTRETIEN 2025- Fonctionnement

Commune	Rue	Nature des travaux	pe de	Géotec	Estimation des travaux			Part communale	Montant HT validé par la commune	Montant TTC validé par la commune	Validation de la commission du 11/03
					Montant HT	Montant total HT	Montant TTC	30% HT commune			
Bernâtre	rue de la Halte	enrobé	N1		43 690,00 €	43 690,00 €	52 428,00 €	13 107,00 €	43 690,00 €	52 428,00 €	52 428,00 €
Bernaville	Rue d'Amiens	purge enduit	N1	775,00 €	26 753,93 €	27 528,93 €	33 034,72 €	8 258,68 €	27 528,93 €	33 034,72 €	33 034,72 €
Bonneville	Chemin de Canaples	purge enduit	N1	1 385,00 €	40 928,10 €	42 313,10 €	50 775,72 €	12 693,93 €	42 313,10 €	50 775,72 €	50 775,72 €
Bonneville	Rue de Fieffes	purge revêtement	N1	885,00 €	16 028,90 €	16 913,90 €	20 296,68 €	5 074,17 €	16 913,90 €	20 296,68 €	20 296,68 €
Fréchencourt	chemin Lahoussoye		N2		18 000,00 €	18 000,00 €	21 600,00 €	5 400,00 €	18 000,00 €	21 600,00 €	21 600,00 €
Grouches	Rue de la Grimpette	noue infiltration	N2	0,00 €	7 749,26 €	7 749,26 €	9 299,11 €	2 324,78 €	7 749,26 €	9 299,11 €	9 299,11 €
Grouches	Rue de la Grimpette	ECF	N2	295,00 €	31 896,20 €	32 191,20 €	38 629,44 €	9 657,36 €	32 191,20 €	38 629,44 €	38 629,44 €
Humbercourt	VC sus St Leger à Humbercourt	chaussée enrobé	N2	0,00 €	52 025,24 €	52 025,24 €	62 430,29 €	15 607,57 €	52 025,24 €	62 430,29 €	62 430,29 €
Lucheux	Ruelle Flour	purge ECF	N2	590,00 €	15 693,61 €	16 283,61 €	19 540,33 €	4 885,08 €	16 283,61 €	19 540,33 €	19 540,33 €
Lucheux	Rue Poterne	purge ECF	N2	590,00 €	15 215,63 €	15 805,63 €	18 966,76 €	4 741,69 €	15 805,63 €	18 966,76 €	18 966,76 €
Lucheux	rue du jeu deGalet	purge ECF	N2	775,00 €	22 175,06 €	22 950,06 €	27 540,07 €	6 885,02 €	22 950,06 €	27 540,07 €	27 540,07 €
Molliens au bois	Rue neuve				17 944,00 €	17 944,00 €	21 532,80 €	5 383,20 €	17 944,00 €	21 532,80 €	21 532,80 €
Montigny les jongleurs	VC St Acheul Montigny	purge enduit	N1	977,50 €	31 795,05 €	32 772,55 €	39 327,06 €	9 831,77 €	32 772,55 €	39 327,06 €	39 327,06 €
Occoches	chemin Neuville	purge enduit	N2	3 135,00 €	122 595,04 €	125 730,04 €	150 876,05 €	37 719,01 €	60 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
Rainneville	VC 14 de Rainneville à Cardonnette	purge enduit	N1	775,00 €	56 210,77 €	56 985,77 €	68 382,92 €	17 095,73 €	56 985,77 €	68 382,92 €	68 382,92 €
Saint Acheul	VC St Acheul Montigny agglo	purge enduit	N1		11 536,50 €	11 536,50 €	13 843,80 €	3 460,95 €	11 536,50 €	13 843,80 €	13 843,80 €
Saint Acheul	VC St Acheul Montigny hors agglo	purge enduit	N1	1 272,50 €	30 951,76 €	32 224,26 €	38 669,11 €	9 667,28 €	32 224,26 €	38 669,11 €	38 669,11 €
Talmas	VC 1 Talmas à Puchevillers	Purge	N2	775,00 €	29 014,00 €	29 789,00 €	35 746,80 €	8 936,70 €	29 789,00 €	35 746,80 €	35 746,80 €
Vadencourt	Rue du chateau	caniveau purge enduit	N2	775,00 €	13 363,16 €	14 138,16 €	16 965,79 €	4 241,45 €	14 138,16 €	16 965,79 €	16 965,79 €
Vadencourt	rue Bois et Moulin		N2	295,00 €	6 590,56 €	6 885,56 €	8 262,67 €	2 065,67 €	6 885,56 €	8 262,67 €	8 262,67 €
Vadencourt	rue du blanc mont		N2	295,00 €	5 890,45 €	6 185,45 €	7 422,54 €	1 855,64 €	6 185,45 €	7 422,54 €	7 422,54 €
Vadencourt	rue Moulin		N2	295,00 €	4 039,25 €	4 334,25 €	5 201,10 €	1 300,28 €	4 334,25 €	5 201,10 €	5 201,10 €
TOTAL					620 086,47 €	633 976,47 €	760 771,76 €	190 192,94 €	568 246,43 €	681 895,72 €	681 895,72 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le

ID : 080-200070951-20250619-2025_C052-DE



PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE INVESTISSEMENT 2025

Commune	Rue	Nature des travaux	Type de	Géotechniq	Estimation des travaux			Part communale	Montant validé par les communes	Montant commune validé TTC	Validation de la commission du 04/03
					Montant HT	txv +geotech	Montant TTC	30% HT commune			
Bavelincourt	Chemin de la cavée	voirie bord de chaussée	N2	775,00 €	17 287,40 €	18062,4	21 674,88 €	5 418,72 €	18 062,40 €	21 674,88 €	21 674,88 €
Beaucourt sur l'Hallue	rue du Vieux cimetièr	purge enduit	N1	4 215,00 €	120 210,13 €	124425,13	149 310,16 €	37 327,54 €	124 425,13 €	149 310,16 €	149 310,16 €
Beauquesne	Rue Cagnon	chaussée enrobé suite déconnexion	N1		36 584,26 €	36584,26	43 901,11 €	10 975,28 €	36 584,26 €	43 901,11 €	43 901,11 €
Beauquesne	Rue de l'Eglise	chaussée enrobé suite déconnexion	N1		48 312,28 €	48312,28	57 974,74 €	14 493,68 €	48 312,28 €	57 974,74 €	57 974,74 €
Beauquesne	Rue des Jardins	chaussée enrobé suite déconnexion	N2		47 995,82 €	47995,82	57 594,98 €	14 398,75 €	47 995,82 €	57 594,98 €	57 594,98 €
Beauval	Rue des Phosphates	Bordures	N2	1 070,00 €	13 360,45 €	14430,45	17 316,54 €	4 329,14 €	14 430,45 €	17 316,54 €	17 316,54 €
Contay	ruelle choquet	chaussée	N2	775,00 €	50 412,24 €	51187,24	61 424,69 €	15 356,17 €	51 187,24 €	61 424,69 €	61 424,69 €
Doullens	Rue de Routequeue partie 1	chaussée enrobé	N1	1 455,00 €	45 040,00 €	46 495,00 €	55 794,00 €	13 948,50 €	46 495,00 €	55 794,00 €	55 794,00 €
Doullens	Bvd Haig	chaussée enrobé	N2		150 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	45 000,00 €	150 000,00 €	180 000,00 €	80 000,00 €
Doullens	Haute Visée	Bordure chaussée	N1	1 180,00 €	102 526,62 €	103706,62	124 447,94 €	31 111,99 €	103 706,62 €	124 447,94 €	100 000,00 €
Grouches	Rue du Moulin	Bordure chaussée pluvial	N2	775,00 €	16 128,98 €	16903,98	20 284,78 €	5 071,19 €	16 903,98 €	20 284,78 €	20 284,78 €
Outrebois	Chemin du Meillard	chaussée noue fossé	N2	775,00 €	25 982,12 €	26757,12	32 108,54 €	8 027,14 €	26 757,12 €	32 108,54 €	32 108,54 €
TOTAL					673 840,30 €		821 832,36 €	205 458,09 €	684 860,30 €	821 832,36 €	697 384,42 €

► CULTURE

8. DELIB : Convention de partenariat « Comiques agricoles » 2025

Vu l'avis du bureau communautaire du 19 mars 2025,

La convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Festival des comiques agricoles » les 20, 21 et 22 juin 2025 et le 12 juin pour le festival hors les murs à Beauquesne.

François DURIEUX ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Culture à la Ferme, pour l'organisation du Festival des Comiques Agricoles.

9. DELIB : Convention de partenariat « Jazz à Montonvillers » 2025

Vu l'avis du bureau communautaire du 19 mars 2025,

La convention précise l'apport de chacun des partenaires dans le cadre de l'organisation de la manifestation « Festival de Jazz à Montonvillers » les 27, 28 et 29 juin 2025, à Montonvillers.

Laurent CRAMPON ne prend pas part au vote.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat entre la CCTNP et l'association Brass Action pour l'organisation du « Festival de Jazz à Montonvillers ».

► ENFANCE JEUNESSE

10. DELIB : Révision des tarifs des accueils de loisirs

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 17 mars 2025,
 Considérant la nécessité d'assurer l'équilibre budgétaire

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision des tarifs des accueils de loisirs selon le barème suivant :

MERCREDI - PRIX JOURNEE applicable au 1 ^{er} septembre 2025			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C
	QF < 650	651 > QF > 999	< 1000
Résidents CCTNP	7,00 €	8,00 €	9,00 €
Résidents Cardonette	10,00 €	11,00 €	12,00 €
Hors CCTNP	13,00 €	15,00 €	17,00 €
Repas	4,00 € 4,00 € 4,20 €		

VACANCES - PRIX SEMAINE - applicable à partir du 1 ^{er} septembre 2025			
	Tranche A	Tranche B	Tranche C
	QF < 650	651 > QF > 999	< 1000
Résidents CCTNP	36 € 38 €	40 € 42 €	44 € 46 €
Hors CCTNP	76,00	80,00	84,00
Repas	20 € 21 €		

► APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

11. Désignation du Président de séance pour le vote du CFU

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a autorisé à l'unanimité Monsieur Jacques MASSET, 1er Vice-président de la CCTNP en charge des finances, à présider les votes du Compte Financier Unique de l'exercice 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie lors du Conseil communautaire du 3 avril 2025 et ce, en l'absence de la Présidente Madame Christelle HIVER.

D'autoriser Monsieur Jacques MASSET à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Les éléments budgétaires sont disponibles sur simple demande auprès de adeline.bernaux@cctnp.fr ou consultable sur le site internet <https://www.cctnp.fr/les-documents-officiels/>

12. DELIB : Approbation du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la CCTNP dispose de six budgets. Chaque budget fait l'objet d'un CFU.

Le compte financier unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Vu les rapports de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget principal et des budgets annexes,

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu l'avis du bureau communautaire du 19 mars 2025,

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le CFU 2024 pour

- Budget principal,
- Budget annexe Centre aquatique
- Budget annexe Cité souterraine,
- Budget annexe MARPA,
- Budget annexe Assainissement,
- Budget annexe Zones d'activités,

Jacques MASSET remercie et félicite Jacques Angeline LAROSE, le pôle Finances et M. FROISSART, pour l'élaboration de ces budgets.

13. PROJET DELIB : Approbation AF 2024- budget principal et des budgets annexes

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'arrêter les affectations du résultat de l'exercice 2024 comme présentés en séance, pour les budgets suivants :

- Approbation AF 2024 du budget principal,
- Approbation AF 2024 du budget annexe Centre aquatique,
- Approbation AF 2024 du budget annexe Cité souterraine,
- Approbation AF 2024 du budget annexe MARPA,
- Approbation AF 2024 du budget annexe Assainissement,
- Approbation AF 2024 du budget annexe Zones d'activités,

► DECISIONS BUDGETAIRES 2025

14. DELIB : Vote des taux de fiscalité directe locale 2025



L'état 1259 est disponible sur simple demande auprès de adeline.bernaux@cctnp.fr

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025, comme suit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
Taxe d'habitation	17,00 %	17,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,10 %	5,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	11,70 %	11,70 %
Cotisation Foncière des Entreprises	25,00 %	25,00 %

15. DELIB : Vote du taux de la TEOM 2025

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2025, comme suit :

	TAUX 2024	TAUX 2025
TEOM	9.30 %	9.30 %

16. DELIB : Fixation du produit portant sur la taxe GEMAPI 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts ;

Considérant la délibération du 30 septembre 2021, portant sur l'approbation de l'instauration d'une taxe permettant de financer les travaux pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CCTNP ;

Vu le programme d'investissement quinquennal de lutte contre l'érosion et le ruissellement,

Considérant les nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'eau,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2022-C048 en date du 7 avril 2022 fixant la taxe GEMAPI

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a fixé à l'unanimité le produit net attendu portant sur l'instauration de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'exercice 2025 à 345 000 €.

17. DELIB : Etat des emprunts 2025



L'état est disponible sur simple demande auprès de adeline.bernaux@cctnp.fr

- Claude DEFLESSELLE annonce être perplexe s'agissant des emprunts ; il s'est en effet rendu compte que la collectivité remboursait pour une commune plus de 100 000€ d'emprunt alors que la participation à l'assainissement de la commune n'est que de 60 000€. Il trouve anormal que la commune n'ait pas anticipé, ni même équilibré son budget en prévoyant de couvrir son emprunt lors du transfert.

La CCTNP se retrouve à couvrir un emprunt souscrit par la commune, alors que la commune disposait de ressources pour rembourser cet emprunt.

La Présidente propose de laisser la parole à François DURIEUX, Vice-Président en charge de l'assainissement

- François DURIEUX évoque le transfert de compétence en 2020 et évoque le fait que la commune de Bernaville a contracté l'emprunt avec une délégation de services. La participation de la commune concerne la part que les usagers reversent et celle-ci était inférieure. Cet emprunt, qui court jusqu'en 2050, devait couvrir les nombreux travaux à réaliser.

Claude DEFLESSELLE est prêt à travailler en commission sur ces anomalies. Les communes concernées par ce transfert avaient prévu la somme pour rembourser les emprunts respectifs.

La Présidente indique ne pas être mesure de revenir en arrière. Elle évalue également le sujet de la Communauté de Communes du Bernavillois qui portait la MARPA. Les communes qui remboursaient l'emprunt et permettaient de fléchir des travaux d'entretien.

Aujourd'hui, le modèle économique de la MARPA ne permet plus à la structure de verser ce loyer et la part d'entretien. En 2024, une subvention a été affectée au budget annexe de la MARPA, il en sera de même en 2025. Elle rappelle qu'il s'agit d'un service à la population qu'il est difficile de le laisser de côté.

Il n'existe aucun idéal dans les transferts de compétence ou de reprise de structure. Il faut garder à l'esprit la solidarité territoriale.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à la majorité avec 1 vote contre pour le budget assainissement l'état des emprunts 2025 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, comme cela est présenté en annexe de délibération

18. DELIB : Approbation des contributions et des subventions 2025

Entendu l'exposé, le conseil communautaire décide d'approuver l'unanimité les contributions et subventions 2025 comme détaillées en séance.

19. DELIB : Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2023-C116 en date du 12 octobre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et le règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les budgets 35500 et 35505 ;

Considérant que le conseil peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a autorisé à l'unanimité la Présidente à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, pour les budgets 35500 et 35505.

► BUDGET PRIMITIF(BP) 2025

20. DELIB : Approbation BP 2025 du budget principal et des budgets annexes

>> BUDGET PRINCIPAL

- Claude DEFLESSELLE évoque les 7 100 000€ en 2020 de dépenses de personnel contre 9 100 000€ aujourd'hui. Il est donc constaté une augmentation de 2 000 000€. Entre temps, les embauches d'animateurs pour l'été ont été supprimées. Ce qui supposerait des dépenses de personnel en baisse. Comment est expliquée cette différence ?

La Présidente indique que depuis 2020, il y a eu la crise sanitaire, application le complément de traitement indiciaire (CTI) qui bénéficie à tous les agents territoriaux. Il faut savoir que ce CTI est compensé par le département, ce qui sous-entend la hausse des recettes au niveau des ressources Humaines, dans le cadre du CPOM. Une seconde raison qui concerne également les communes, à savoir la revalorisation du point d'indice de 5 points au 1/1/2024 pour tous les agents territoriaux. La révision tous les 4 ans du RIFSEEP impacte également la masse salariale. Et enfin, l'augmentation de 15% sur l'assurance statutaire relative à l'absentéisme. La liste n'est pas exhaustive mais reflète bien que l'augmentation salariale n'est pas liée aux recrutements.

- Claude DEFLESSELLE demande ce que représente la baisse de la masse salariale pour l'enfance jeunesse, depuis l'IFAC.

La Présidente indique que cette masse salariale reprenait les contrats saisonniers, les animateurs et Directeurs de centres.

- Jean-Michel MAGNIER explique que l'IFAC ne reprend que les animateurs. Les autres agents d'entretien et de service font partie de la CCTNP.

>> PRESENTATION DES GRANDS PROJETS 2025 DE LA CCTNP

- Claude DEFLESSELLE exprime son inquiétude concernant les montants mentionnés dans l'énumération des grands projets. Par exemple, il remarque une dépense significative allouée à l'achat de véhicules et de bornes de recharge électriques.

Jacques MASSET a conscience que tous les projets ne seront pas forcément réalisés.

La Présidente souligne que pour garantir l'intégrité du budget, toutes les initiatives d'investissement doivent être énumérées avec leurs subventions correspondantes. Cependant, si certaines subventions ne sont pas obtenues, les dossiers ne seront pas montés en 2025. Elle rassure également sur le fait que la CCTNP restera mesurée et précise que le conseiller aux décideurs locaux demeure vigilant sur le ratio d'endettement.

- Claude DEEFLESSELLE s'étonne de l'étude sur la friche Montalembert sans délibération préalable pour déclarer que la friche sera un site unique de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.

La Présidente rappelle qu'à ce stade il s'agit là de l'étude de faisabilité et que l'information sur ce projet a été donnée lors du dernier Conseil communautaire et concède qu'il n'y a pas eu de délibération.

La Présidente souligne les efforts d'économies portés par les services pour les dépenses de fonctionnement. Elle en salue l'effort collectif pour atteindre l'objectif fixé.

>> BUDGET CENTRE AQUATIQUE

- Claude DEFLESSELLE évoque l'augmentation de la subvention versée de 941 000€ à L'Eldorado. Il demande si cette augmentation sera constatée annuellement, ou si la stabilisation peut être attendue.

La Présidente explique que la subvention comprend le remboursement du montant de 275 000€, la Compensation d'Obligation de Service Public (déficit estimé de fonctionnement de la piscine) et la subvention de complément de prix pour 50 000€. La Présidente précise que nous sommes dans la première année d'amortissement du bâtiment.

La Directrice de l'ELDORADO, Nathalie CHAUDERLIER, viendra présenter le fonctionnement et le budget lors de la conférence des maires du 3 juillet 2025.

>> BUDGET ASSAINISSEMENT

- Claude DEFLESSELLE demande si l'ordre de service pour Flesselles est déposé et si non le faire rapidement.

François DURIEUX précise que l'ordre de service concerne la station d'épuration, est déposé. La DDTM doit intervenir pour délivrer quelques permis.

La Présidente s'est entretenue avec M. Xavier ROUSSET de la DDTM et confirme les propos de François DURIEUX.

- Jean-Michel BOUCHY constate que la commune de Naours n'est pas mentionnée dans le cadre de l'assainissement collectif, bien qu'une délibération pour la participation financière ait été prise en l'absence d'assainissement.

François DURIEUX précise qu'en réponse à la demande de l'Agence de l'eau, il faut procéder en premier lieu à la réhabilitation de la station de Flesselles pour ensuite raccorder la commune de Naours. Il rappelle que le réseau d'assainissement sur les communes ne peut se faire sans études préalables.

- En considérant la présentation du budget assainissement effectuée en séance, Claude DEFLESSELLE interroge François DURIEUX pour savoir si une nouvelle augmentation de la participation des usagers est prévue après le prix fixé à 2€/m3 en 2024 pour les communes.

François DURIEUX confirme qu'aucune baisse n'est réalisable.

Le prix n'est pas assez élevé pour réaliser les 14 millions de travaux restants à réaliser mais cela se fera de manière progressive.

Entendu l'exposé, le conseil communautaire a approuvé à la majorité avec 3 votes contre pour le budget assainissement le Budget Primitif 2025 pour les budgets suivants :

APPROBATION BP 2025 DU BUDGET PRINCIPAL,
APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE,
APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE CITE SOUTERRAINE,
APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE MARPA,
APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT,
APPROBATION BP 2025 DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES,

de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie, pour ses recettes et ses dépenses, pour l'exercice 2025 ainsi que ses annexes budgétaires, dont le tableau des effectifs, comme cela est présenté en annexe de la présente délibération.

► INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

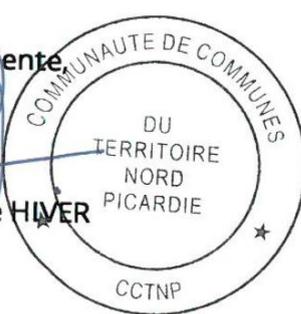
Vacances scolaires du 5 au 21 avril 2025			
JUIN	CONSEIL	Jeudi 19 juin 2025	TALMAS
JUILLET	CONFERENCE DES MAIRES	Jeudi 3 juillet 2025	Molliens-au-Bois

L'assemblée n'a pas de question complémentaire.

La Présidente remercie l'assemblée et clôture la séance à 20h47.

La Présidente,

Christelle HIVER



La secrétaire de séance,


Rachèle DELGOVE